

## Constat

- L'article 7.5 du règlement général prévoit que « l'étrier et l'étrivière ne sont fixés à la selle que par le crochet d'attache de la selle. Ils doivent pendre librement et à l'extérieur du quartier ». De par son dispositif d'attache triangulaire par deux étrivières, l'étrier « K'vaLL » ne pend pas librement, il est maintenu par l'arrière ce qui empêche l'étrier d'être suspendu sans entrave.



- L'alinéa 3 du même article dispose que « le concurrent ne doit pas attacher directement ou indirectement une partie de son corps à la selle ». L'apposition d'une deuxième étrivière triangulaire également à l'arrière du pied du cavalier constitue une attache indirecte à la selle du cavalier, qui, comme l'attache d'une étrivière classique à la sangle ou au tapis, est interdite en compétition.



- L'alinéa 4 de l'article 7.5 précise qu' « En cas de chute, l'étrivière et /ou l'étrier doit pouvoir se désolidariser de la selle, ou le pied doit pouvoir se libérer de l'étrier par déclenchement automatique ». Or, quelques incidents avec l'étrier « K'vaLL » ont démontré la dangerosité de cet étrier lorsque l'étrier opposé passe par dessus la selle car les étrivières restent autour de la cheville, ce qui ne permet pas au cavalier de dégager son pied. Dans cette situation, le cavalier peut être gravement blessé en restant attaché à son cheval avant de pouvoir arrêter sa monture. Le système de détachement prévu pour l'étrier « K'vaLL » ne fonctionne donc pas dans ce cas. Dans les autres cas, lorsque le dispositif de détachement de la lanière arrière fonctionne, le cavalier ne peut rechausser seul son étrier, ce qui peut entraîner une chute et en compétition ne permettrait pas au cavalier de terminer son parcours. Au demeurant, l'étrier ainsi détaché d'une des deux étrivières nécessaires à sa stabilité reste attaché à la lanière restante mais risque de battre contre les flancs du cheval, provoquant la panique de ce dernier.

- Le règlement général des compétitions prévoit dans son article 1.4 de lutter contre le mauvais traitement des chevaux qui pourrait résulter d'une souffrance ou d'un inconfort inutile. En cas de chute du cheval, l'étrier « K'vaLL » ne peut comme les étriers classiques glisser sur le côté, ainsi, la cage thoracique de l'animal se voit comprimée par un objet d'une dimension importante. De plus, si le plastique de l'étrier « K'vaLL » venait à céder, le cheval risquerait d'être grièvement blessé au ventre. Ainsi, cet accessoire constitue un risque pour l'intégrité physique des chevaux.

## Conclusion

L'étrier K'vaLL ne correspond pas aux exigences de sécurité du règlement fédéral des compétitions édicté et appliqué par la FFE.